



# Plan Vélo

## Focus sur le marquage

**Séminaire**

**Les modes actifs (marche et vélo)**

**Un levier du développement et de la cohésion de la  
Guadeloupe**

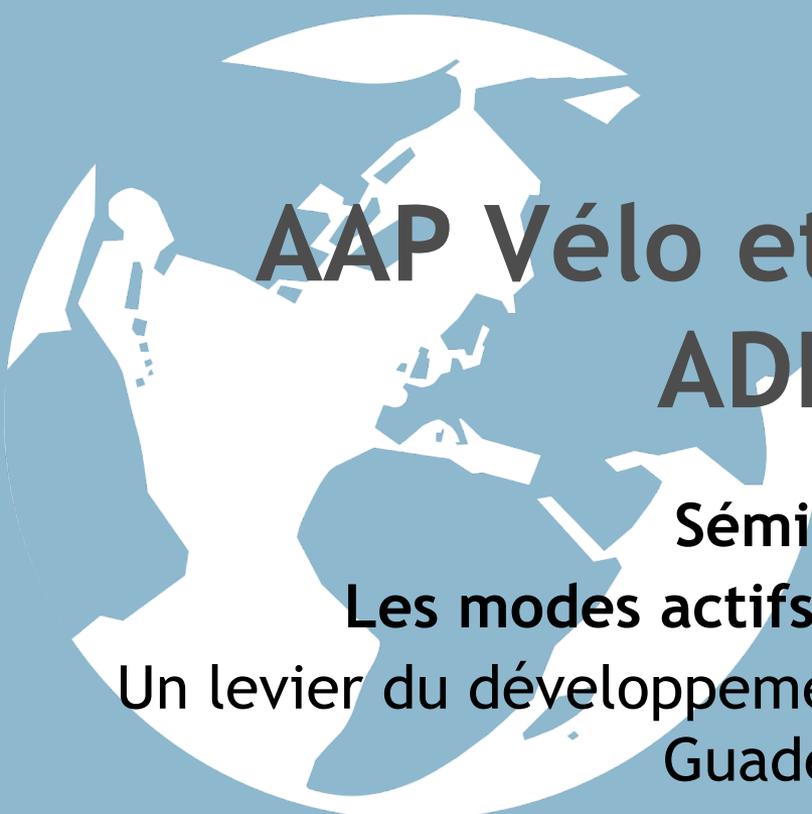


## Marquage des vélos

- Bicycode créé en 2004 par la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette).
- Numéro gravé sur le vélo et rattaché à une base de données nationale
- limite risque de vol/revente et facilite restitution vélos volés



- Objectif du plan vélo : marquage de tous les vélos neufs



# **AAP Vélo et Territoires ADEME**

**Séminaire**

**Les modes actifs (marche et vélo)**

**Un levier du développement et de la cohésion de la  
Guadeloupe**



# Présentation de l'AAP



## Objectif

**Accompagner** les territoires afin de leur permettre **d'anticiper** la mise en œuvre du plan vélo, de mobiliser la dotation de soutien à l'investissement sur des projets d'infrastructures cyclables aboutis et plus globalement de soutenir les territoires dans le cadre de la **définition** et de la mise en œuvre de leur **politique cyclable**.



- Durée de projet : maximum 36 mois
- Enveloppe globale : 2 millions €
- Date 1<sup>er</sup> relevé : 10/12/2018 - Date 2<sup>nd</sup> relevé : 11/02/2019

# 3 axes pour l'AAP



## Seuls ou cumulés



### Axe 1 : aides aux études

- ➔ études de planification stratégique/schéma directeur vélo
- ➔ maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle
- ➔ maîtrise d'œuvre opérationnelle sur des itinéraires complexes

Taux d'aide maximum de 70% / assiette plafonnée à 100 k€

- > Cadre minimum à respecter : contenu/gouvernance/plan d'investissement / « des études pour maximiser le passage à l'acte effectif du territoire »
- > Appui sur le cahier ressources modes actifs ADEME, 2016



### Axe 2 : aides à l'émergence de services

- ➔ Dans les territoires non pourvus
- ➔ Soutien au développement de services innovants

Taux d'aide maximum de 70% / assiette plafonnée à 100 k€

- > Appui sur l'étude services vélo ADEME, 2016

<https://www.ademe.fr/etude-devaluation-services-velos>

# 3 axes pour l'AAP



## Seuls ou cumulés

### Axe 3 : aide à l'ingénierie territoriale

#### ● Démarche cyclable intégrée

Aide au recrutement d'ingénierie territoriale sur la thématique (hors statut fonctionnaire)

Sera chargé de mettre en œuvre le plan vélo, les actions de communication, le développement des services, ...

#### ● Campagnes de communication grand public / focus jeunes publics

Montant d'aide max de 147 k€ sur 3 ans pour les programmes relais (poste) et taux d'aide max de 70% pour les actions ponctuelles avec assiette plafonnée à 100 k€

**Montant max d'aide totale par porteur de projet = 200 k€**

**NB** : pour candidater aux axes 2 et 3 il faut disposer d'un schéma directeur validé par les instances ou candidater aussi à l'axe 1



## Territoires cibles :

- **Territoires ruraux** et périphéries des communautés urbaines ou des Métropoles

## Sont éligibles

- **Toutes les communes** de moins de 100 000 habitants
- **Tous les EPCI** de moins de 250 000 habitants dont la ville la plus peuplée fait moins de 100 000 habitants

Par ailleurs,

- **Les Syndicats mixtes de mobilité**, Départements, Pays, PNR, et Pôles Métropolitains **sont éligibles** pour des projets concernant exclusivement une ou des communes de l'entité faisant chacune moins de 100 000 habitants.

L'axe 1 est privilégié pour les territoires de moins de 100 000 habitants.



## L'enjeu local

- ➔ La cohérence avec les spécificités et ambitions locales, la pertinence de l'échelle territoriale, la cohérence avec les schémas directeurs et infrastructures existantes ; la place du projet dans la stratégie mobilité du territoire ;
- ➔ L'ambition du projet et la mobilisation des parties prenantes (élus, moyens) ;
- ➔ La qualité du projet, de la gouvernance et de l'organisation projetée ;



## Les bénéfices attendus en termes de transition écologique et énergétique

- ➔ Objectif de report modal ;
- ➔ Efficience du projet au regard des distances entre les principaux pôles générateurs de déplacements ;
- ➔ Les modalités d'évaluation prévues



## Le juste calibrage du projet

- ➔ La justification du programme de travail ;
- ➔ L'adaptation des moyens mis en œuvre à la conduite du projet, l'adaptation et la justification du montant de l'aide demandée ;
- ➔ L'effet incitatif de l'aide (comment le projet serait mené sans l'aide de l'ADEME).



- Pour toutes questions : [AAPVELO@ademe.fr](mailto:AAPVELO@ademe.fr) avec en copie [manon.gerbaud@ademe.fr](mailto:manon.gerbaud@ademe.fr)
- Foire aux questions en cours de développement accessible sur : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/VELO2018-71#resultats>
- Modalités de candidature :
  - ➔ Echanges de pré-dépôt avec une communauté régionale de travail (ADEME, DEAL, Région)
  - ➔ Candidature en ligne via la plate forme ADEME AAP
  - ➔ Sélection des projets via commissions régionale et nationale
  - ➔ Contractualisation avec la DR ADEME Guadeloupe

# En savoir plus

Cahier ressources modes actifs :  
[https://  
www.ademe.fr/developper-mode-actifs-territoires-etape-etape](https://www.ademe.fr/developper-mode-actifs-territoires-etape-etape)

[http://  
www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/A\\_Introduction\\_Guide\\_Velo\\_28pages\\_sept\\_2014\\_ORT\\_light.pdf](http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/A_Introduction_Guide_Velo_28pages_sept_2014_ORT_light.pdf)



Et bientôt :



ADEME Guadeloupe / Mobilité Durable et Energies Renouvelables /  
[manon.gerbaud@ademe.fr](mailto:manon.gerbaud@ademe.fr)